

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE

DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-LARY-SOULAN

HAUTES-PYRENEES

MB/LR

N°2023-84

OBJET

DSP SUEZ -
Service de l'eau :

Rapport annuel
du délégataire 2022

Présentation au Conseil Municipal

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **10**
(+ 5 procurations)

Votes pour : **15**

Affiché à la porte de la Mairie le :
22 juin 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le vingt et un juin, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 15 juin 2023**

PRÉSENTS : MM. André MIR – Philippe AIZIER – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

Procurations de : Jacques SALAT à Philippe AIZIER
Aline NARS à Hélène GUIOUNET
René DARAN à Christophe BOURREC
Alain DEDIEU à Daniel GASPA
Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à André MIR

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **dix** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jean-Henri MIR** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération en date du **11 décembre 2017**, la Commune a confié par contrat à **SUEZ**, la gestion des services de production, traitement, transport, stockage et distribution d'eau potable de la commune de **Saint-Lary-Soulan**.

Conformément à l'article **53 du contrat**, le délégataire a remis à la collectivité, avant le **30 mai**, le rapport annuel du délégataire au titre de l'année **2022**.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu :

- Prend acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de l'année **2022**.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 21 juin 2023

Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,


André MIR